

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEVREY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Le 14 novembre 2024, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BERNARDET Patrick, Maire. La séance est ouverte à 18h30. Madame BALTAZAR Carole excusée donne pouvoir à Monsieur DENEAUX Laurent. Le secrétaire de séance est Madame BONNOUVRIER Sandra.

Approbation du PV du 18 septembre 2024 à l'unanimité après remplacement du mot « PACTE » par « PAC » à la demande de Monsieur DICONNE Jean-Pierre.

1 - PERSONNEL COMMUNAL : Octroi d'une gratification de stage :

Monsieur BERNARDET Patrick évoque le besoin de faire ce mini conseil : ordre du jour : gratification de stage dans le cadre du POEI.

Celui-ci a été validé le 18 septembre 2024, Madame X a commencé le 1^{er} octobre 2024, son salaire : 990 euros par France Travail, nous le complétons pour arriver au SMIC.

Lorsque le dernier conseil du 23/10 a été annulé, il y a eu une incompréhension, Monsieur BERNARDET Patrick pensait que les 6 premiers mois avaient été pris en compte, et qu'il s'agissait de valider les 6 mois suivants. Il faut donc une délibération pour traiter l'indemnité de stage de X (soit 540 euros net par mois).

Monsieur BERNARDET Patrick demande s'il y a des questions : pas de question.

Monsieur le Maire propose d'accorder à la stagiaire actuellement accueillie aux services techniques une indemnité de stage.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de prévoir une gratification pour les stagiaires de courte durée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ **DECIDE d'accorder à la stagiaire actuellement accueillie au sein des services techniques du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 une gratification de stage d'un montant de 540 € par mois de présence.**

☐ **DIT que les crédits nécessaires seront imputés au budget principal.**

Maintien du prochain conseil municipal le 27 novembre 2024.

Séance levée à 18h37